

2025

# Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

**Rapport annuel 2025**

## Mot de la présidente et de la secrétaire générale

Les grands changements s'organisent, se préparent, se planifient. Et quand on a la chance de pouvoir procéder ainsi, que toutes les personnes concernées collaborent, et que les échanges mis en place le sont dans un état d'esprit positif, ces changements d'importance s'installent harmonieusement.

En 2025, la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande a été particulièrement occupée par son renouvellement. En effet, en raison principalement du nombre de mandats effectués, il a fallu trouver des remplaçant.es à près de la moitié de ses membres, dont la présidence. Les prises de contact et échanges ont été nombreux, et nous nous réjouissons sincèrement de la nouvelle composition de la Commission de répartition, qui poursuivra ses travaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande qui lui sont confiés.

Pour l'année écoulée, ces démarches n'ont pas eu d'incidence sur le travail constant de la Commission, soit l'examen approfondi de plusieurs centaines de demandes de soutien.

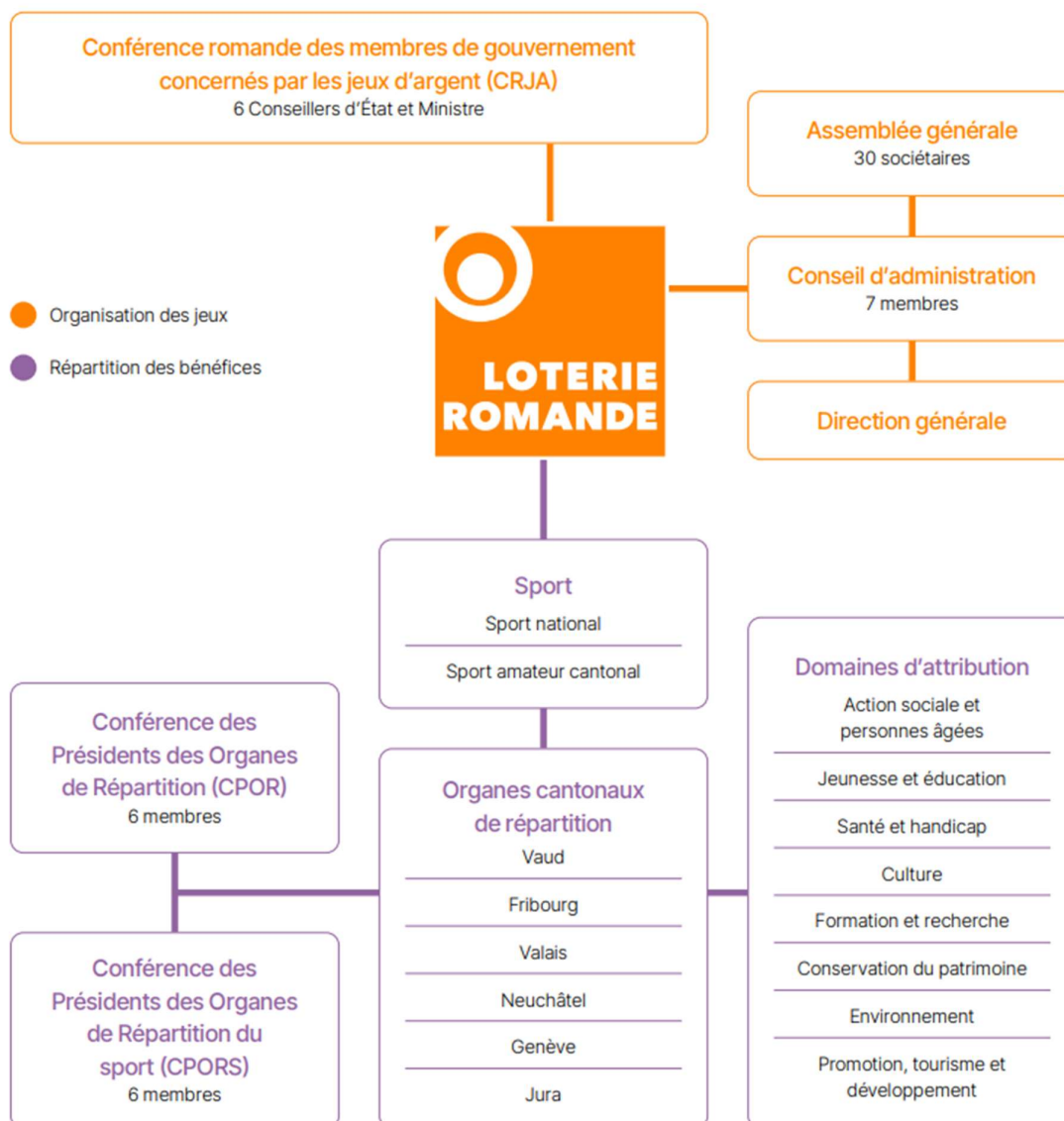
Avec la composition renouvelée de ses membres et de sa présidence, qui va amener une nouvelle dynamique, la Commission de répartition va poursuivre sa mission consistant à soutenir des projets en faveur de l'utilité publique.

Elle se réjouit tout particulièrement de l'événement culturel phare, et d'envergure nationale, qu'est La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle 2027. La Commission de répartition a tout en œuvre, depuis plus d'une année, pour favoriser le succès de cet événement.

Anne Marie Jacot Oesch  
Ariane Gerber

## Préambule

Les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement remis aux organes de répartition des six cantons romands, selon une clé de répartition tenant compte à 50% de la population cantonale, et 50% du produit brut des jeux réalisés dans les cantons romands.



## Organisation neuchâteloise

La Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande est composée de 9 membres<sup>1</sup>, nommés par le Conseil d'Etat pour la période législative. Deux représentant.e.s de l'Etat participent également aux séances du comité et de la commission, avec voix consultative.

- Anne Marie Jacot Oesch \*, présidente
- Steve Rüfenacht \*, vice-président
- Christophe Brandt (jusqu'au 30.06.2025)
- Séverine Cattin
- Martial Debély (jusqu'au 30.09.2025)
- Michaël Frascotti \*
- Séverine Gutmann (depuis le 01.07.2025)
- Jérôme Heim
- Claire Hunkeler (depuis le 01.10.2025)
- Manuela Surdez
- Laurence Vaucher \* (jusqu'au 31.12.2025)

\* membre du comité

Représentant.e.s de l'Etat :

- Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture
- Pierre-Yves Schreyer, ancien directeur de la CCNC (jusqu'au 31.12.2025)

Les décisions de la Commission neuchâteloise de répartition sont prises après trois étapes d'analyse. Premièrement, la présidence et le secrétariat général formulent un premier préavis chiffré. Ensuite, l'ensemble des dossiers, accompagnés des préavis, est soumis au comité. Finalement, toutes les demandes sont examinées par la Commission neuchâteloise de répartition, qui prend la décision finale. Selon la législation en vigueur, l'ensemble des décisions relatives aux contributions accordées est soumis au Conseil d'Etat pour ratification.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, la Commission neuchâteloise de répartition s'est réunie à 4 reprises, permettant ainsi de prendre les décisions relatives aux 4 répartitions trimestrielles. Lors de ces séances, elle a également approuvé les répartitions trimestrielles de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition, qui établit des propositions pour les projets romands.

Un comité « au vert » a également été organisé en octobre. Cette séance annuelle permet de réfléchir aux critères et principes d'octroi de contributions, en dehors d'une répartition et de dossiers à traiter.

Notons encore que la présidente et la secrétaire générale rencontrent de manière bisannuelle leurs homologues de la Commission LoRo Sport Neuchâtel, dans le souci d'une excellente coordination et collaboration.

La Commission neuchâteloise de répartition est également dotée des deux structures suivantes :

---

<sup>1</sup> RELIJAr, art. 4, al. 1

- Le Bureau traite des affaires courantes et administratives. Il est composé de la présidente, du vice-président et de C. Brandt (jusqu'au 30.06.2025)
- Le Bureau RH traite des affaires liées au personnel. Il est composé de la présidente, du vice-président, et de M. Surdez.

Ces deux structures ont été consultées occasionnellement au cours de l'année 2025 pour le traitement des affaires courantes.

## Contributions 2025

La Commission neuchâteloise de répartition a accordé 390 contributions en 2025, pour un total de CHF 11'813'800.--

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes traitées en séance	375	417	476	475	485
Acceptés	285	340	389	385	390
Refusés	70	77	77	84	91
Dossiers annulés	20	0	10	6	4

Les attributions, en montants et par domaines, dépendent des projets qui sont soumis à la Commission neuchâteloise de répartition.

	2021	2022	2023	2024	2025
Culture	7'530'150.--	8'823'100.--	9'480'200.--	9'810'000.--	9'463'700.--
Jeunesse et éducation	956'500.--	809'000.--	875'500.--	1'585'500.--	284'000.--
Promotion, tourisme et dév.	328'500.--	386'200.--	948'000.--	381'000.--	599'000.--
Action sociale, personnes âgées	508'800.--	914'500.--	977'000.--	992'500.--	720'900.--
Conservation du patrimoine	469'500.--	290'000.--	645'000.--	621'000.--	225'800.--
Santé et handicap	33'000.--	180'500.--	95'000.--	173'000.--	153'400.--
Environnement	160'000.--	135'000.--	138'000.--	65'000.--	260'000.--
Formation et recherche	227'000.--	112'000.--	453'000.--	70'000.--	107'000.--
<b>Totaux</b>	<b>10'213'450.--</b>	<b>11'650'300.--</b>	<b>13'611'700.--</b>	<b>13'698'000.--</b>	<b>11'813'800.--</b>

Montants en CHF

	2021	2022	2023	2024	2025
Culture	73	76	70	72	80
Jeunesse et éducation	9	7	6	12	3
Promotion, tourisme et dév.	3	3	7	3	5
Action sociale, personnes âgées	5	8	7	7	6
Conservation du patrimoine	5	2	5	4	2
Santé et handicap	0	2	1	1	1
Environnement	2	1	1	0.5	2
Formation et recherche	3	1	3	0.5	1
<b>Totaux</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pourcentage

Depuis 2020, les contributions accordées pour des événements sont versées lorsque les bénéficiaires confirment auprès du secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition la réalisation de leur projet. Il en résulte qu'au 31 décembre 2025, le montant des contributions engagées, et non versées, s'élève à CHF 7'011'300.--. Ce montant figure au bilan.

De manière trimestrielle, le secrétariat général traite des montants attribués, restés en suspens, et pour lesquels aucun versement n'a été requis. Nous pouvons ainsi affirmer que toutes les contributions accordées bénéficient d'un suivi régulier et attentif. La plus ancienne contribution accordée dont le versement est en suspens date, au 31 décembre 2025, de 2021.

## Collaboratrices

La gestion des demandes de contribution et autres suivis administratifs occupent 4 personnes salariées, représentant env. 1.3 EPT. La présidence occupée par Anne Marie Jacot Oesch représente un taux d'occupation de l'ordre de 30% à 40%, et le secrétariat général par Ariane Gerber à 50%.

Le secrétariat est ainsi composé de la secrétaire générale à 50%, d'une adjointe à la secrétaire générale en la personne de Chantal Krebs Montanari à 30%, et de Catherine Rohrbach, secrétaire, à 20%.

## Comptes et rapport de l'organe de révision

Selon l'art. 6 du RELIJAr, les comptes 2025 ont été audités par le Contrôle cantonal des finances<sup>2</sup>.

Les comptes 2025 de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande ont été adoptés à l'unanimité par ladite Commission lors de sa séance du 2 juin 2026.

---

<sup>2</sup> « Les commissions de répartition font auditer leurs comptes par le contrôle cantonal des finances (CCFi) ».

**BILANS AU 31 DECEMBRE**

<b>ACTIF</b>	note	<b>2025 CHF</b>	<b>2024 CHF</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>17 168 458.59</b>	<b>16 262 863.07</b>
<b>Trésorerie</b>	2.1	<b>17 126 696.95</b>	<b>14 228 137.42</b>
Caisse		1 222.95	557.80
BCN c/c R 0137.77.07		12 526'167.14	11 658 384.28
BCN c/épargne 1024.75.78.8		2'061'308.00	41 808.00
BCN c/c 1029.00.26.5		2'547.85	4 137.85
Raiffeisen c/épargne 9289.0		2'530'329.47	2 518 055.95
Raiffeisen c/c 5702.9		5 121.54	5 193.54
<b>Titres et placements à court terme</b>		<b>00.00</b>	<b>2 000 000.00</b>
BCN, obligation de caisse	2.2	--	2 000 000.00
<b>Autres créances</b>		<b>36 699.24</b>	<b>30 089.35</b>
Impôt anticipé		36 699.24	30 089.35
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>5 062.40</b>	<b>4 636.30</b>
Actifs transitoires – charges payées d'avance		5 062.40	4 636.30
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>3 009 114.65</b>	<b>1 019 073.15</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>6 160.00</b>	<b>16 120.00</b>
Infrastructure informatique	2.4	6 160.00	16 120.00
<b>Immobilisations financières</b>		<b>3 002 954.65</b>	<b>1 002 953.15</b>
BCN, obligation de caisse	2.3	1 000 000.00	1 000 000.00
Raiffeisen, obligation de caisse	2.3	2 000 000.00	--
Garantie de loyer	2.7	2 954.65	2 953.15
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 177 573.24</b>	<b>17 281 936.22</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES EXIGIBLES A COURT TERME</b>		<b>7 017 664.85</b>	<b>5 847 647.00</b>
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>7 017 664.85</b>	<b>5 847 647.00</b>
Passifs transitoires – charges à payer		6 364.85	6 587.00
Contributions accordées, non versées	2.5	7 011 300.00	5 841 060.00
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>13 159 908.39</b>	<b>11 434 298.22</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>13 159 908.39</b>	<b>11 434 289.22</b>
Capital		11 434 289.22	11 832 880.97
Résultat de l'exercice		1 725 619.17	-398 591.75
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 177 573.24</b>	<b>17 281 936.22</b>

## COMPTES DE RESULTATS DES EXERCICES

		2025 CHF	2024 CHF
<b>Produits</b>		<b>13 611 747.00</b>	<b>13 100 487.00</b>
Versements de la LoRo	2.6	13 611 747.00	13 070 487.00
Autres produits		--	30 000.00
<b>Répartitions</b>		<b>- 11 666 620.00</b>	<b>- 13 268 342.00</b>
Contributions versées		- 10 496 380.00	- 12 781 215.00
Variation des contributions engagées		- 1 170 240.00	- 487 127.00
<b>Charges de personnel</b>		<b>- 182 616.25</b>	<b>- 192 431.45</b>
Salaires nets, yc alfa		- 132'945.45	- 142 401.30
Charges sociales		- 49 670.80	- 50 030.15
<b>Amortissements</b>		<b>- 9 960.00</b>	<b>- 9 960.00</b>
Amortissements infrastructure informatique		- 9 960.00	- 9 960.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>- 75 818.49</b>	<b>- 84 429.43</b>
Loyers et charges auxiliaires		- 17 964.35	- 19 399.30
Entretien, nettoyage		- 5 718.40	- 5 579.50
Equipements locaux		- 173.70	- 116.00
Assurances		- 307.30	- 307.30
Frais administratifs		- 5 885.04	- 4 047.35
Frais informatiques		- 5 427.55	- 9 370.68
Honoraires révision		- 5 712.00	- 6 720.00
Défraiements membres commission		- 18 525.00	- 17 490.00
Frais repas		- 6 043.30	- 4 586.90
Emoluments		- 6 000.00	- 6 000.00
Frais divers		- 4 061.85	- 10 812.40
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 676 732.26</b>	<b>- 444 715.88</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>48 886.91</b>	<b>56 084.13</b>
Produits des intérêts		48 886.91	56 084.13
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 725 619.17</b>	<b>- 398 591.75</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note	Éléments	2025
	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	
	Résultat d'exploitation	1'725'619.17
	<i>Elimination des charges et des produits</i>	
	+ Dotations aux amortissements	9'960.00
	= <b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1'735'579.17</b>
	- Variation des actifs transitoires d'exploit. & impôt anticipé à récup.	-7'035.99
	+ Variation des passifs transitoires d'exploit.	1'170'017.85
	+ Dont Variation des contributions engagées	1'170'240.00
	+ Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1'162'981.86
	= <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2'898'561.03</b>
	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT</b>	
	- Investissements en placements financiers	-2'000'000.00
2.2	+ Désinvestissements placements à court terme	2'000'000.00
	+ Augmentation des immobilisations financières	1.50
	= <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>1.50</b>
	<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>2'898'559.53</b>
	Liquidités 01.01.25	14'228'137.42
	Liquidités 31.12.25	17'126'696.95
	Solde	2'898'559.53

## TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES

Éléments	2025
Variation des capitaux propres	
Capital au 01.01.2025	11'434'289.22
Résultat 2025	1'725'619.17
Capital au 31.12.2025	13'159'908.39

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

### 1. Informations générales

#### 1.1 Statuts – siège

Conformément à la loi, la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande a la personnalité juridique. Elle est l'organe de répartition qui distribue les bénéfices de la Loterie Romande en faveur de la culture, de l'action sociale, de la jeunesse, de la protection du patrimoine, notamment. Son siège est au Locle.

#### 1.2 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 emplois en moyenne annuelle.

#### 1.3 Modification de la présentation

Dans un souci d'amélioration de la présentation financière, certains éléments de l'actif ont été reclassés. Les informations comparatives au 31.12.2024 ont été retraitées selon les mêmes principes. Ces reclassements n'ont aucun impact sur le total du bilan, les capitaux propres ni le résultat de l'exercice.

### 2. Principes d'évaluation et principes comptables

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux dispositions des RPC fondamentales. Ces dispositions sont appliquées depuis 2022. L'exercice précédent est publié en conformité avec le référentiel mentionné.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après :

#### 2.1 Trésorerie

Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale. Il n'y a pas de monnaie étrangère.

#### 2.2 Titres et placements financiers à court terme

Les flux liés aux titres et placements financiers à court terme, sont présentés dans les flux d'investissement afin de refléter la gestion du portefeuille de placements financiers.

#### 2.3 Immobilisations financières

L'obligation de caisse de la BCN est évaluée à sa valeur nominale d'une valeur de CHF 1'000'000.--, elle arrive à échéance le 1er décembre 2027 et porte un taux de 1,1 %. L'obligation de caisse de la Banque Raiffeisen est également évaluée à sa valeur nominale. D'une valeur de CHF 2'000'000.--, elle arrive à échéance le 9 décembre 2027.

#### 2.4 Immobilisations incorporelles

Le logiciel développé pour la gestion des demandes de contribution par voie digitale est amorti sur 60 mois, dès son utilisation (septembre 2021).

## 2.5 Engagements

Le total des montants accordés, mais non versés, au 31 décembre 2025 se monte à CHF 7'011'300.--. Il s'agit de contributions accordées entre 2021 et 2025.

## 2.6 Versement de la Loterie Romande

La reconnaissance du revenu est effectuée au moment de l'encaissement. Sur l'exercice 2025, la Commission neuchâteloise de répartition a reçu les versements concernant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

## 2.7 Bail à loyer

Le secrétariat de la Commission neuchâteloise de répartition occupe des locaux loués, pour lesquels un bail a été conclu jusqu'au 30 mai 2026 au plus tôt.

---

Anne Marie Jacot Oesch  
présidente jusqu'au 30.04.26

Pierre Borer  
président dès le 01.05.26

Ariane Gerber  
secrétaire générale

## Fascicule des bénéficiaires de contribution neuchâtelois

Le fascicule des bénéficiaires 2025 de la Commission neuchâteloise de répartition peut être téléchargé sur le site [entraide.ch](http://entraide.ch)

Lien : [fascicule des bénéficiaires](#)

## Abréviations et textes légaux

- LJA - loi fédérale sur les jeux d'argent
- LILJA – loi d'introduction à la loi fédérale sur les jeux d'argent
- RELILJA – règlement d'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent
- CORJA – convention romande sur les jeux d'argent
- CPOR – Conférence des Présidents des Organes de Répartition
- GESPA – autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent
- FAC LoRo – Fonds d'attributions cantonales LoRo

Tous les documents sont disponibles sur le site [soutien-loro.ch](http://soutien-loro.ch)

Lien : [documents - textes légaux](#)

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande  
Grande Rue 3  
Case postale 373  
2400 Le Locle  
☎ + 41 32 931 14 04  
neuchatel@soutien-loro.ch

juin 2026